

**DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022 à 18 h**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12 Excusés : 2 (dont 2 pouvoirs)

Votants : 12

- **DEMANDE EMPLOI SAISONNIER** : **Accord du conseil** pour le recrutement d'un agent du 25 Juillet 2022 au 02 Septembre 2022 (20h/semaine).
- **TRANSPORT SCOLAIRE** : Ce service concerne actuellement très peu d'élèves à emmener du domicile à l'école et de l'école au domicile. Ce service n'est justifié ni par le nombre d'enfants ni par les distances minimales d'éloignement. Le coût annuel de ce service est d'environ 20 000€ et bien que les parents paient 90€ par an et par enfant, aucun financement n'est accordé par la Région à la commune de Mariac depuis 2017 (une subvention de 16 450€ était auparavant accordée). Aussi, il est approuvé lors de la réunion avec les parents d'élèves la suppression de ce service et le maintien du transport gratuit pour les trajets école-garderie-cantine dès la rentrée scolaire de Septembre 2022. **Accord du conseil** pour la dénonciation de la convention avec la Région.
- **TRANSPORT PERISCOLAIRE** : Suite à la dénonciation de la convention (ci-dessus), il est proposé de maintenir le transport périscolaire (trajets école-garderie-cantine). Ce service sera gratuit pour les parents. **Accord du conseil** pour la mise en place de ce transport gratuit.
- **INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE 2022/2023** : **Accord du conseil** pour signer la convention pour l'année scolaire 2022-2023 avec le syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour les 2 classes maternelle et primaire pour l'éveil musical. Le coût est de 1 200 €/an.
- **PRIX DE VENTE DES TICKETS CINEMA** : **Accord du conseil** pour fixer le prix de vente des tickets de cinéma (enfants-adultes) à 2€.
- **QUESTIONS DIVERSES** :
 - ✚ **Marché des producteurs** : Depuis le 18 Mai 2022, le marché s'installe près du stade boulistes. Il est maintenant possible de se désaltérer sur place.
 - ✚ **Bulletin municipal 2022** : Le bulletin est en cours d'impression et sera distribué prochainement.
 - ✚ **Enveloppe pour les 12-18 ans** : Suite aux décisions du CCAS, **le conseil donne son accord** pour délivrer deux places de piscine (au lieu d'une place de cinéma et d'une place piscine) dans les enveloppes qui seront remises aux jeunes à la mi-juin, les jeunes bénéficiant déjà de billets de cinéma à tarif réduit toute l'année.
 - ✚ **Grande croix cimetière Mariac** : une réflexion est en cours concernant les réparations à effectuer sur cette dernière.
 - ✚ **Désignation d'un suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales** : Wilfried BERNARD a été désigné suppléant d'Amandine HILAIRE pour cette commission.
 - ✚ La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 14 Juin à 18h.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 10



Le Maire,
Marcel COTTA